



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 20874

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les stages organisés pour les demandeurs d'emplois. Outil majeur dans la lutte contre le chômage, les divers stages pour demandeurs d'emploi pris en charge par l'Etat sont aujourd'hui, à la différence des contrats aidés, mis en oeuvre parallèlement à des formules analogues financées par les collectivités régionales et les institutions gestionnaires de l'assurance chômage. Ces stages sont suivis annuellement par plus de 100 000 personnes. La Cour des comptes estime dans son rapport annuel qu'un besoin de coordination entre les différents acteurs (Etat, collectivités locales et institutions gestionnaires) apparaît de plus en plus nécessaire pour que l'efficacité de ces stages soit optimale pour les bénéficiaires. Il conviendrait donc de définir plus clairement les rôles respectifs de chacun des acteurs institutionnels. La situation générale de l'emploi étant une des préoccupations prioritaires et majeures du Gouvernement, il lui demande donc de lui indiquer quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour que ces stages soient un outil efficace et innovant de lutte contre le chômage.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20874

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5048